

son mary ; et Catherine de Gletteins, sa sœur, l'autre partie au sieur de Montmelas en Beaujollois. Cependant les enfants et héritiers dudit sieur de Varennes possédèrent Gletteins jusqu'à la fin du siècle dernier. » Le Laboureur a donné leur généalogie, dans les *Mazures de l'Isle-Barbe* (1), auxquelles nous allons encore avoir recours, pour étudier le sort de la branche cadette des Rancé, d'où sortit le premier traducteur d'Ange Politien.

En déroulant, au premier volume de son savant ouvrage, les fastes de l'illustre maison de Montd'or, issue du Paladin Roland, le prévôt de l'Isle-Barbe, qui ne voyait rien au-dessus d'elle pour l'antiquité, dans nos Provinces, s'exprime ainsi à la page 169 (2) : « Estiennette de Mont-

(1) T. II, p. 626.

(2) Conf., additions et corrections. Chavannes, fief situé riere la paroisse de Courzieu, province de Lyonnais, était entré dans la maison de Montd'or par l'alliance de Jeanne de Marzé, fille d'Etienne de Marzé, seigneur de La Tour de Chavannes, veuve de Jean de Tholigny, remariée le 26 juin 1467, à Jean de Montd'or, père d'Antoine II. Il passa à la maison de Rancé, le 3 février 1544, comme il est dit ci-dessus. Christophe de Rancé-Gletteins, mort vers 1670, le laissa sans doute à sa veuve Marguerite de La Garde, en lui substituant pour héritier, Jean de l'Or de Niergues, seigneur du Coing, car nous voyons aux archives du Rhône, — bur. des finances, — à la date du 11 juillet 1671, dénombrement par Marg. de La Garde, veuve de Christophe de Gletteins, — et à la date du 1^{er} décembre 1681 — Jean de l'Or, seigneur du Coing et des Chavannes, héritier substitué de Messire Christophe de Gletteins-Rancé. En 1717, Jean de la Roue, propriétaire par succession de Chavannes et Triamen (*Trianon sic*), demande d'être reçu à hommage. Enfin, son successeur, François de la Roue, écuyer, seigneur dudit lieu, laisse une succession en deshérence, vers 1746. Une saisie réelle est introduite par Claude-François de La Garde, (sans doute de la famille de Marg. de La Garde, veuve de Christophe de Rancé-Gletteins). Elle est suivie d'une sentence d'adjudication en faveur du sieur Le Rat, qui prend le nom de Chavannes, le 2 août 1746. Sa femme, Marguerite Piégay vend le 24 octobre 1752 ladite seigneurie de Chavannes et Triamen à Odet Gazanchon, de la paroisse de Hauterivoire, moyennant la somme de trente-trois mille livres, et le 4 mar